



Syndicat Mixte Ardèche Claire

Bulletin inf'eau - juillet 2011

Edito

Sécheresse - SAGE - Solidarité : trois mots qui prennent un relief particulier en ce début d'été 2011.

"Sécheresse", car après un printemps où nous avons manqué de pluies, nous démarrons l'été sous les mêmes auspices. Nos rivières et nos usages de l'eau vont devoir composer avec ces conditions exceptionnelles alors même que l'été est la saison où il y a le moins de marges de manoeuvre.

"SAGE", car la Commission Locale de l'Eau vient d'adopter à l'unanimité le projet et le soumet à l'ensemble des collectivités concernées jusqu'à mi-octobre. L'acuité avec laquelle se pose cette année la question de la sécheresse estivale et l'obligation pour tous de «faire avec» renforce ma conviction que nous devons saisir l'opportunité du SAGE pour aller plus loin dans les réponses à apporter ensemble aux enjeux de l'eau dans le bassin.

"Solidarité", enfin, car l'attention et la tension de tous ceux, dans notre bassin, pour qui l'eau compte, exigent de notre part un positionnement uni et cohérent. Notre force de conviction dépendra de la solidarité avec laquelle nous, les élus de terrain, affirmerons les réponses aux interpellations nombreuses et légitimes de nos concitoyens. En cette période difficile, il nous faut, encore plus qu'à l'accoutumée, répéter ensemble que notre action au long cours pour l'eau est indispensable et qu'elle est au service de l'intérêt général de notre territoire exceptionnel.

Bonne lecture à tous !

Pascal Bonnetain,
Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire
Président de la Commission Locale de l'Eau



Rivière Ligne, dans la traversée de Largentière

©Ardèche Claire

Au sommaire



Plage de Vogüé - rivière Ardèche

©Ardèche Claire



Rivière Auzon - mars/juin 2011

©Ardèche Claire



Lettre du SAGE n°5

©A.Royer

p 2 et 3 :

Suivi de l'état de la rivière - juin 2011 :
qualité et quantité d'eau

p 4 et 5 :

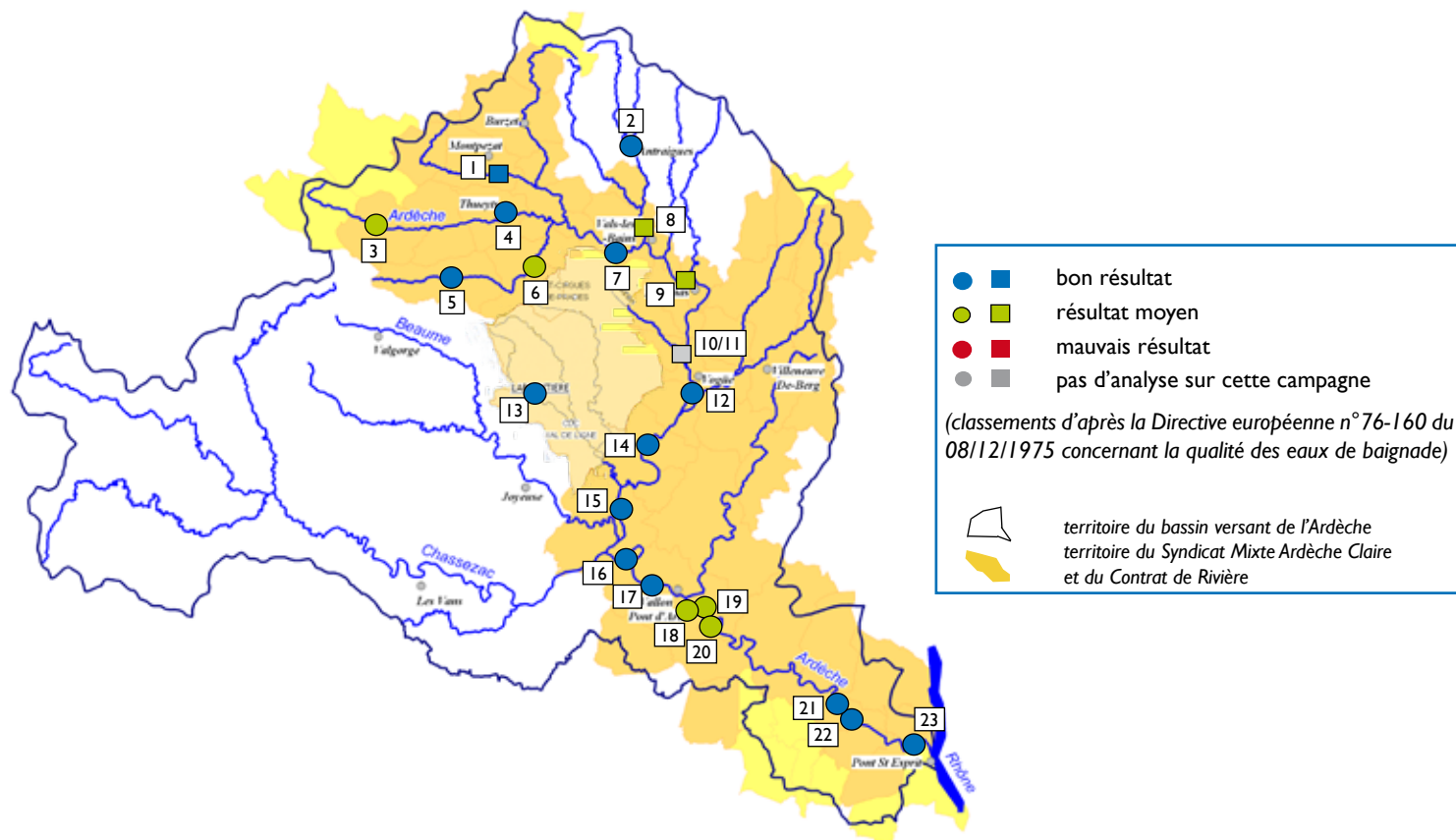
Dossier spécial sécheresse :
un phénomène naturel très
prononcé cet été

p 6 :

SAGE, Contrat de rivière
et Natura 2000 :
les actualités en images.



Qualité des eaux de baignade : bonne en ce début de saison



● Analyses sur les sites de baignade - réalisées par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) : (prélèvements effectués entre le 21 juin et le 4 juillet 2011)

- | | | |
|--|---|--|
| 2 - Ru du Mas - Plage du Pal - Antraigues | 12 - Ardèche - Plage du vieux pont - Vogüé | 18 - Ardèche - Plage UASPTT des Blachas - Salavas |
| 3 - Ardèche - Le Rancel - Mayres | 13 - Ligne - Les Ranchisses - Chassiers | 19 - Ardèche - Les tunnels - Vallon Pont d'Arc |
| 4 - Ardèche - Pont du Diable - Thueyts | 14 - Ardèche - Plage du pont (la Reine) - Balazuc | 20 - Ardèche - Plage du Pont d'Arc - Vallon Pont d'Arc |
| 5 - Lignon - Plage communale - La Souche | 15 - Ardèche - Plage allée du stade - Ruoms | 21 - Ardèche - Plage de Sauze - St Martin d'Ardèche |
| 6 - Lignon - Aval step Jaujac - La Souche | 16 - Ardèche - Plage site 1 - Sampzon | 22 - Ardèche - Plage du Grain de Sel - St Martin d'Ardèche |
| 7 - Ardèche - Plage de Lalevade (le Goulet) - Lalevade | 17 - Ardèche - Plage aval du pont - Salavas | 23 - Ardèche - Plage du Pont cassé - St Just d'Ardèche |

■ Analyses complémentaires - réalisées par le Syndicat Ardèche Claire :

(prélèvements effectués les 20 et 21 juin 2011)

- | | |
|---|--|
| 1 - Fontaulière - pont à l'aval de Montpezat | 11 - Auzon rive droite - amont confluence avec le Bourdary - St Sernin |
| 8 - Volane - amont confluence avec l'Ardèche - Vals les Bains | 12 - Ruisseau du Bourdary - St Sernin |
| 9 - Ardèche - Plage du Poisson - Ucel | |

noms en bleu : sites de baignade du Schéma de cohérence des activités de loisirs

Résultats des 2 prochaines campagnes d'analyses dans les hors série spéciaux du Bulletin inf'eau "suivis de l'été" 2011 :
- dernière semaine de juillet
- quatrième semaine d'août

MOUSSES ET ALGUES : des phénomènes sans danger pour la santé humaine



Les écumes, ou mousses blanches, observées surtout le matin, piégées dans les rochers, ne sont pas un signe de pollution. Elles sont formées par la dégradation naturelle de la matière organique.

La prolifération d'algues est une des manifestations de l'eutrophisation des rivières.

Ces phénomènes, parfois disgracieux, sont naturels et sans danger pour la santé. En été, ils sont accentués par l'effet conjugué des faibles débits d'eau, de la hausse des températures et de l'augmentation des rejets en matières organiques dans la rivière.



Les valeurs hautes en Phosphore, PH, t° et basses en Oxygène dissous que montrent les résultats de la campagne d'analyses du 20-21 juin confirment bien l'origine du phénomène observé, sans pour autant remettre en cause la qualité globale des eaux.

INFORMATION SECURITE navigation sur la rivière Ardèche



Dispositif de débarquement - rive droite
amont barrage de Vallon Pont d'Arc Salavas



Dispositif de cheminement le long de la passe
à poissons et ligne de bouées

©Ardèche Claire

Le franchissement par les embarcations des deux barrages :
- barrage de Gos (*seuil de la tour du moulin de Salavas*)
- barrage de Vallon Pont d'Arc-Salavas (*seuil sous le pont de Salavas*)
se fait par un **débarquement en rive droite**.

Au niveau du barrage de Vallon Pont d'Arc-Salavas, un dispositif est en place pour aider au débarquement des canoë-kayaks.
Cet équipement est interdit à tout autre usage.

Une question sur l'eau : qui contacter ?

Gestion de la rivière - entretien de la végétation
Syndicat Mixte Ardèche Claire - Service rivière
tel : 04 75 37 82 20
email : contrat.riviere@ardecheclaire.fr

Réglementation liée à la rivière - Police de l'eau - Pollutions
Direction Départementale des Territoires Ardèche (DDT)
- Pôle eau - service environnement
- Pôle prévention des risques - service urbanisme et territoires
tel : 04 75 65 50 00 - www.ardeche.equipement-agriculture.gouv.fr

Police de la pêche - Pollutions
ONEMA (ex CSP) - service départemental Ardèche
tel : 04 75 29 06 93
email : sd07@onema.fr

Qualité sanitaire de l'eau
Agence Régionale de la Santé - délégation Ardèche (ex DDASS)
Pôle prévention et gestion des risques
tel : 04 75 20 28 60
infos en temps réel : <http://baignades.sante.gouv.fr>

Vigilance crues
Service de Prévision des Crues Grand Delta (DDTM du Gard)
tel : 04 66 62 62 00
infos en temps réel : www.vigicrues.gouv.fr

2011 : Une sécheresse exceptionnelle



assecs sur la rivière Auzon (vers St Germain) - avril 2011

©Ardèche Claire

Des conditions climatiques jamais vues, conséquences pour les rivières début juillet 2011 :

Les conditions météorologiques de ce printemps, exceptionnellement chaud et sec, se poursuivent, entraînant la baisse continue du niveau de nos rivières. Les débits atteignent seulement 15 à 20% du débit moyen observé d'habitude à cette saison.

Les mesures de surveillance et de gestion qui sont prises :

Les suivis de qualité de l'eau réalisés ne montrent pas de dysfonctionnement pour le moment.

Sur le Chassezac, le soutien d'étiage à partir des barrages amonts a démarré le 1^{er} juin.

Sur l'Ardèche, le soutien d'étiage, démarré le 1^{er} juillet, devrait avoisiner sur l'été la moitié du niveau habituel car les réserves disponibles ne sont constituées qu'à 50% cette année.

De ce fait, l'ensemble des cours d'eau du bassin versant fait l'objet de restrictions des usages de l'eau (*arrêté préfectoral n°2011179-0006 du 28 juin 2011*).

Les bonnes pratiques : quand chaque goutte compte !

Nous sommes nombreux à profiter des richesses apportées par l'eau et nos rivières : par des gestes simples, chacun peut contribuer à leur préservation.

* Je prends connaissance des arrêtés sécheresse et je respecte les consignes de restriction des usages
(documents disponibles sur www.ardeche.gouv.fr et affichage en mairie)

* A la maison, dans mes gestes quotidiens, je fais attention à ma consommation d'eau et j'évite de gaspiller
(je préfère la douche au bain, je récupère l'eau de rinçage des légumes pour arroser mes plantes, ...)



©A. Royer

ZOOM SUR : LA SECHERESSE,

un phénomène naturel très prononcé cet été

Etiage estival : un phénomène naturel, une gestion particulière

Un phénomène naturel :

En été, les hautes températures et la rareté des précipitations créent des situations habituelles de sécheresse.

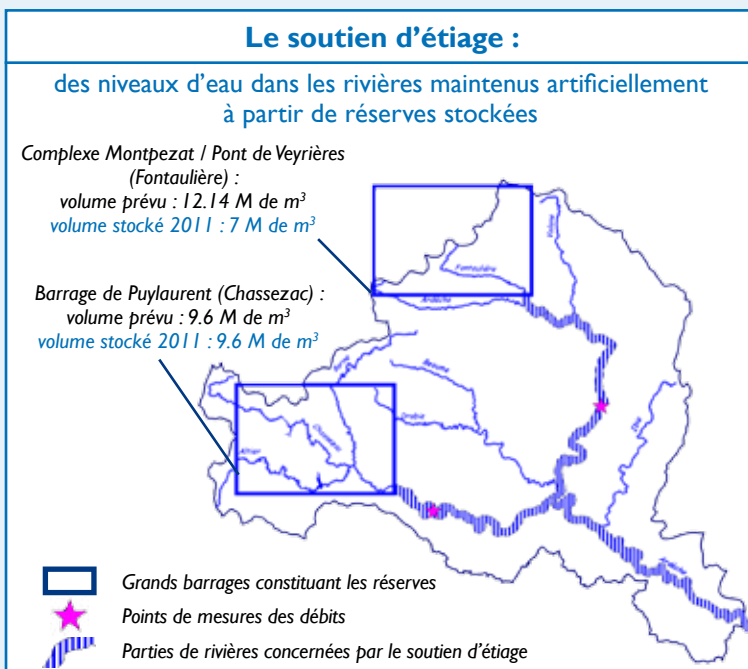
Le niveau d'eau des rivières baisse fortement. Certains cours d'eau sont même à sec chaque année (portions de l'Isère, de l'Auzon ,...).

C'est l'étiage estival, comportement naturel des rivières de notre bassin méditerranéen.

Le soutien d'étiage :

Depuis les années 80, notre territoire dispose d'un système de stockage d'eau qui permet de produire de l'hydroélectricité et de l'eau potable, ainsi que de bénéficier de réserves en été pour soutenir le débit d'étiage d'une partie des rivières Ardèche et Chassezac.

Cette année, si les réserves sont constituées sur le secteur Chassezac, elles sont incomplètes sur le secteur Montpezat.



*Pourquoi économiser l'eau ?
Parce qu'il n'y a aucune raison de la gaspiller !
(citation Compagnie Art.27)*



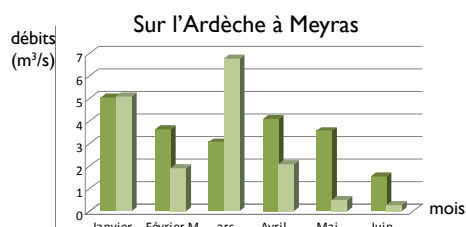
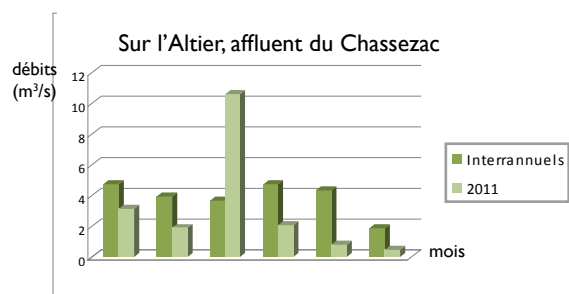
Printemps-été 2011 : situation climatique et hydrologique exceptionnelle

Conditions météorologiques :

Après un mois de mars plutôt pluvieux et frais, ce printemps a été exceptionnellement chaud et sec (températures moyennes mensuelles en avril et mai entre 2.7 et 5.3°C au dessus des normales saisonnières).

Longtemps comparée aux sécheresses de 1949 ou 1976, la situation, qui se poursuit en ce début d'été, ressemble aujourd'hui à ... rien de connu jusqu'à présent !

Comparaisons du débit habituel des rivières aux débits observés en 2011 (débits moyens mensuels)



Niveau d'eau dans les rivières :

Depuis le mois d'avril le niveau des rivières chute très rapidement. Le débit des rivières représente 15 à 20% du débit moyen attendu à cette saison (situation habituellement constatée en juillet-août).

Les orages ponctuels survenus en juin ralentissent le tarissement, mais ne le stoppent pas.

Remplissage des réserves (état des stock fin juin 2011) :

- * barrage de Puylaurent - système Chassezac rempli à 100%
- * barrage de Montpezat - système Ardèche constitué à 50%
- * cotes touristiques des plans d'eau de Villefort et Issarles atteintes.

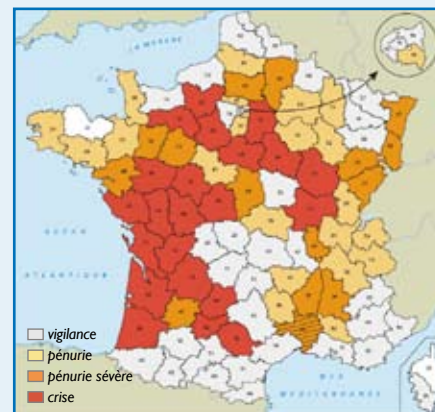
Perspectives pour l'été :

L'alimentation en eau potable est garantie pour cet été, ce qui ne doit pas empêcher chacun d'entre nous de veiller à économiser une eau rare.

L'irrigation agricole, les pratiques récréatives (en particulier le canoë-kayak entre Aubenas et Ruoms) ainsi que les milieux naturels devront faire face et s'adapter à une situation difficile.

Le détail des mesures actuelles de gestion

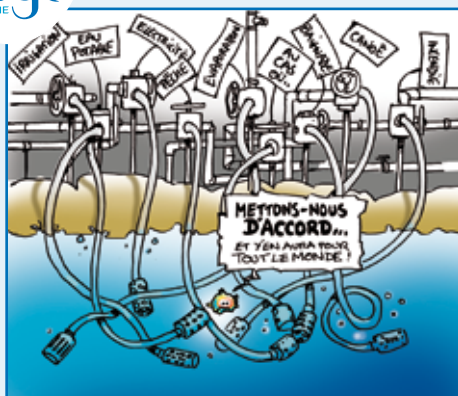
- * concertation pilotée par les services de l'Etat :
réunion du Comité sécheresse le 6 mai.
réunions régulières de la Cellule de gestion du soutien d'étiage (4 fois entre le 16 mai et le 1er juillet)
- * arrêtés préfectoraux de limitation de certains usages de l'eau :
classement en "pénurie" des axes soutenus de l'Ardèche et du Chassezac, en "pénurie sévère" des cours d'eau non soutenus (ap n°2011179-0006 du 28 juin 2011)
- * soutien d'étiage adapté et planifié jusqu'au 15 septembre :
Chassezac : démarrage anticipé au 1^{er} juin pour éviter les assecs - débit lâché entre 0.6 et 1.3m³/s.
Ardèche : démarrage au 1^{er} juillet - débit de soutien lâché égal à la moitié du débit habituel - débit lâché entre 0.47 et 1.06m³/s.
- * veille sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques par le Syndicat Ardèche Claire :
les analyses réalisées mi-juin et fin-juin ne montrent pas de dégradation de la qualité physico-chimique.
- * appel à la solidarité et à la vigilance de chacun sur sa consommation d'eau.



Etat des arrêtés de limitation des usages de l'eau en France au 1^{er} juillet 2011

©Direction de l'eau et de la biodiversité

L'apport du SAGE Ardèche, pour une meilleure gestion à long terme



©A. Royer

Depuis le début de son élaboration, en 2003, il permet de :

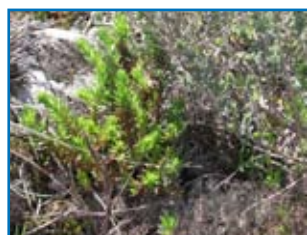
- * faire participer tous les acteurs de l'eau au sein de la Commission Locale de l'Eau ;
- * de partager un diagnostic sur la situation et les pistes d'actions possibles.

Après son entrée en vigueur, en 2012, il va permettre de :

- * améliorer la gestion collective en période de sécheresse, notamment en élargissant la période de soutien d'étiage ;
- * optimiser les prélèvements et économiser l'eau ;
- * sécuriser les usages en priorité sur les secteurs en déficit chronique (Auzon Claduègne et Beaume Drobie).

Pour plus de détails voir le document «Lettre du Sage n°5 - consultation sur le projet de Sage»

Biodiversité et étiage estival :



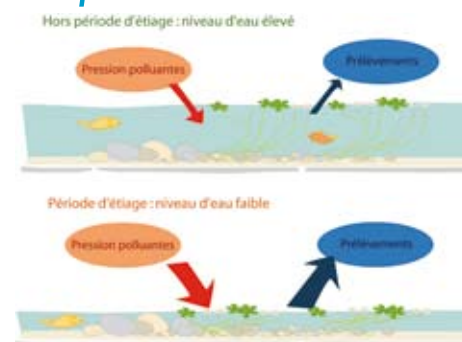
Orpin et Barbeau méridional (espèces caractéristiques des milieux méditerranéens)

Des espèces adaptées ...

Nos rivières, soumises aux alternances entre crues violentes et étiages sévères, présentent une **écologie très riche et très particulière, adaptée à ces conditions extrêmes.**

Certains poissons supportent le réchauffement des eaux et leurs très bas niveaux ; certaines espèces sont capables de recoloniser les milieux après les crises ; les plantes ont des stratégies de vie ralentie en période estivale ou des morphologies limitant leur transpiration (*plantes xérophytes et xérophiiles*).

... mais des milieux qui restent sensibles



Lorsque les conditions de vie des espèces deviennent "limite", des événements habituellement sans gravité peuvent avoir des conséquences lourdes. Lorsque le niveau d'eau est très bas, toute pollution, tout prélèvement supplémentaire, peut porter atteinte à la survie d'espèces animales ou végétales. L'étiage reste donc la période où nos rivières sont les plus fragiles.

SAGE, Contrat de rivière et Natura 2000

les actualités en images



les membres de la CLE (05/05/2011)

©Ardèche Claire

SAGE Ardèche : 4 mois de consultation sur le projet de SAGE

- **5 mai 2011** : adoption du projet de SAGE à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau.
- **du 10 juin au 10 octobre 2011** : consultation des collectivités du bassin versant, des chambres consulaires et services de l'État.

A cette occasion, votre commune a été destinataire des documents officiels et de la «Lettre du SAGE» et des réunions publiques ont eu lieu.

Un modèle de délibération est tenu à disposition au Syndicat.

prochaines étapes : prise en compte des avis par la CLE (fin octobre) - présentation du SAGE au Comité de Bassin Rhône Méditerranée (fin novembre) - enquête publique (décembre-janvier) - approbation définitive (début 2012)

tous les documents du SAGE sont disponibles sur le site www.ardeche-eau.fr

Contrat de rivière :

- **ouverture au public des sites de baignade** de Salavas et St Martin d'Ardèche et des **haltes canoës** de Vallon Pont d'Arc et Sauze.

- **interventions pour la sécurité de la navigation** : évacuation d'arbres dangereux (St Julien de Peyrolas, Chauzon, Pradon), enlèvement de ferrailles à St Didier sous Aubenas (quartier St Pierre).

- **calendrier de révision du Contrat** : 3 commissions de travail thématique (4-5-6 juillet) - présentation du projet de révision (comité de rivière-octobre) - agrément de l'avenant au contrat (début 2012)



intervention quartier St Pierre (15/06/11)

©Ardèche Claire



maintenir une activité économique et lutter contre la fermeture des milieux par le soutien au pâturage

©M.Morverand

Natura 2000 :

- **suis des espèces en cours ce printemps et cet été** : chauve-souris (grottes Labeaume et Lussas), Tortue Cistude (Boucle de Chauzon), Alose et Apron (zones de fâyes et amont des passes à poissons) ;

- projet de **gestion des milieux dans la boucle de Chauzon grâce au pâturage de chèvres et de brebis** (établissement d'un Contrat Natura 2000 avec un éleveur).

- poursuite de l'assistance aux communes pour la **résorption des décharges sauvages** (commune de Labeaume/déchets inertes dans les défilés de Ruoms)

Rappel du sommaire : Bulletin d'inf'eau - mars 2011

- * **vote du budget 2011** : 4 millions d'euros au service de l'eau et de nos rivières
- * **zoom sur** : biodiversité et activités économiques, une synergie pour le sud Ardèche
- * **contrat de rivière** : point sur les travaux d'aménagement des sites de loisirs et sur l'appel à projet pour la révision à mi-parcours
- * **dossier spécial sur le SAGE** : consultation des collectivités prévue au deuxième semestre 2011
- * **SAGE, contrat de rivière et natura 2000** : les autres actualités en images.

Tous les Bulletins inf'eau sont téléchargeables en pdf sur les sites Internet : www.ardecheclaire.fr et www.ardeche-eau.fr , ou sur demande auprès du Syndicat.



Syndicat Mixte Ardèche Claire
Allée du Château - 07200 VOGÜE
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax 04 75 37 82 22
site : www.ardecheclaire.fr